



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

CONDITIONS D'ADMISSION « Membre Junior - Dès 18 ans »

Parrains :

- Deux parrains actifs au sein du Club, **âgés de plus de 18 ans** et membres **depuis au moins 3 ans**.
- **Chaque parrain** doit faire une **lettre de parrainage** exhaustive présentant leur filleul en mentionnant ses qualités sportives, sociales et professionnelles.
- Selon le choix de la section, il est nécessaire que l'un de vos parrains en fasse également parti.

Signatures :

- Signature de chacun des parrains en bas des formulaires.
- Signature du candidat.

Section :

Le candidat a l'obligation d'appartenir à une section.

Photos :

Le candidat doit fournir une photo d'identité.

Remarques :

Le dossier de candidature complet doit être renvoyé à notre secrétariat.





Les candidatures sont examinées et convoquées dans l'ordre de leur arrivée.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en considération.

Dès lors où le dossier est complet, le candidat sera convoqué dans les meilleurs délais avec l'un de ses deux parrains à une Commission d'admission. Un préavis sera émis et la décision finale prise lors du Comité central suivant la Commission d'admission.

Dès son admission, le candidat recevra avec sa carte de membre une facture de cotisations et l'annuaire du Club de l'année en cours.

Tarifs :

	CHF
• Finance d'Entrée	aucune
• Cotisation Annuelle SNG Junior	225.-
• Cotisation Annuelle SNG Junior Famille	135.-
• Avance Restaurant	aucune
• Cotisation Annuelle Section :	
Voile 	65.-
Aviron 	155.-
Hélice & Ski Nautique 	50.-
Yachting Léger 	65.-

